



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aérospatiale

Question écrite n° 5209

Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur les lourdes conséquences qu'aurait l'abandon du programme M-5 sur la division Espace et défense de la société Aérospatiale. Il y a dix ans, la division comptait 6 200 personnes ; depuis, les effectifs ont progressivement diminué pour représenter aujourd'hui 3 600 personnes. Ce nombre représente un seuil incompressible en dessous duquel les compétences balistiques liées aux études et à la réalisation de missiles militaires et de lanceurs civils seraient gravement altérées. Or, en l'absence de programme M-5, les perspectives des autres programmes ne permettent pas de maintenir ce seuil de compétences et de graves difficultés apparaîtraient dès 1995. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure un programme balistique d'ampleur équivalente au M-5 pourrait être mis en œuvre, afin d'assurer la pérennité de la compétence balistique, tant civile que militaire de la division Espace et défense de la société Aérospatiale.

Texte de la réponse

Une large réflexion sur les orientations de notre politique de défense, au travers d'un livre blanc, qui trouvera son application dans une loi de programmation militaire au printemps 1994, a été entreprise. Cette réflexion aura inévitablement des conséquences sur les programmes d'armement en fonction des priorités qui seront proposées par le Gouvernement et décidées par la représentation nationale. Le ministre d'Etat, ministre de la défense, demeurera particulièrement attentif au maintien de la compétence de l'outil industriel français, en particulier dans les domaines liés à la dissuasion nucléaire. Dans cet esprit, il a déjà décidé d'attribuer au programme M-5, lancé avec deux années d'avance, un financement significatif de 414 millions de francs en 1994, pour assurer la poursuite du développement et le maintien des compétences.

Données clés

Auteur : [M. Huguenard Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5209

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2604

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4618